

IMAGIN - Accès des intervenants pour la saisie des états de frais

CAS 1 : Vous êtes un personnel de l'académie de Lyon dont le traitement principal est géré par le rectorat ou par les directions des services départementaux de l'académie de Lyon

- enseignant du premier ou du second degré (public et privé sous-contrat)
- personnel administratif, d'inspection ou de direction.

L'accès se fait via le portail :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

- ➔ avec l'identifiant/mot de passe de votre boîte mail académique
(par défaut : identifiant = initial du prénom + nom + numéro en cas d'homonyme
mot de passe = numen en majuscule)
- ➔ accéder à vos identifiants : <https://assistance.ac-lyon.fr/aida/>
- ➔ Si vous ne parvenez pas à vous identifier,
vous pouvez contacter le guichet unique au 04.72.80.64.88

CAS 2 : Vous êtes intervenant extérieur :

- enseignant du secteur public ou privé sous contrat d'une autre académie
- enseignant des universités
- enseignant du privé hors contrat
- enseignant dans un établissement agricole
- professionnel...
- retraité, étudiant

L'accès se fait à l'adresse :

<https://imagin.ac-lyon.fr/imagin/intervenant>

L'identifiant est indiqué en en-tête de votre convocation (en haut, à gauche).

Suivant la version d'IMAGIN avec laquelle il a été généré, cet identifiant est :

- soit un numéro (numen fictif)
- soit initiale du prénom + nom + numéro en cas d'homonyme

Le mot de passe figure sur votre convocation si vous êtes nouvel utilisateur (mot de passe temporaire, à changer à la 1^{ère} connexion).

Si le mot de passe n'est pas indiqué, c'est que vous vous êtes déjà connecté et que vous avez déjà un mot de passe personnel.

En cas d'oubli du mot de passe :

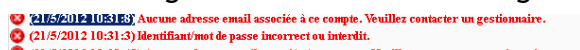
- Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe si votre adresse mail est connue dans IMAGIN :

Votre Identifiant figure sur votre convocation. Il s'agit soit du Numéro Intervenant, soit de l'Identifiant IMAG'IN.
Pour votre première identification au service, votre mot de passe est celui édité sur votre convocation. Il vous sera alors demandé de modifier ce mot de passe par défaut par un mot de passe personnel. C'est ce mot de passe qui vous servira pour les connexions ultérieures.

Attention : les majuscules et les minuscules sont prises en compte.
Exemple : DENIS est différent de Denis.

En cliquant sur Mot de passe oublié ? : un e-mail vous sera adressé afin de vous permettre de réinitialiser votre mot de passe

- Si votre adresse mail n'est pas renseignée dans IMAGIN, le clic sur « Mot de passe oublié » renvoie un message invitant à contacter un gestionnaire.



Vous **pouvez téléphoner** à la(au) gestionnaire dont les coordonnées sont indiquées en haut à gauche de votre convocation, afin qu'il ou elle procède aux mises à jour requises dans l'application IMAGIN.

Vous pouvez également appeler le guichet unique au : 04.72.80.64.88

Recommandations :

Une fois votre accès rétabli par le gestionnaire, si votre mail adresse mail n'est pas connue dans IMAGIN, vous pouvez la renseigner : l'écran de connexion devient :

Votre Identifiant figure sur votre convocation. Il s'agit soit du Numéro Intervenant, soit de l'Identifiant IMAG'IN.
 Pour votre première identification au service, votre mot de passe est celui édité sur votre convocation. Il vous sera alors demandé de modifier ce mot de passe par défaut par un mot de passe personnel. C'est ce mot de passe qui vous servira pour les connexions ultérieures.
 Attention : les majuscules et les minuscules sont prises en compte.
 Exemple : DENIS est différent de Denis.

Vous devez d'abord saisir votre identifiant et votre mot de passe, puis renseigner votre adresse mail avant de valider.

CAS PARTICULIER : IMAGIN CENTRALE
Vous êtes membre de jury d'un concours géré par la DGRH au ministère : - concours enseignants du second degré - concours administratifs centralisés

Les convocations pour ces concours ne sont pas gérées dans IMAGIN Lyon, mais dans une application IMAGIN du ministère, appelée IMAGIN Centrale.

Sur vos convocations, il est indiqué « EDITE PAR IMAGIN CENTRALE ».

Dans ce cas, et quel que soit votre statut, vous devez vous connecter sur IMAGIN Centrale, avec un identifiant spécifique :

<https://ecc.orion.education.fr/imagin/intervenant>

Les règles d'accès et de réinitialisation du mot de passe sont les mêmes que pour l'accès à IMAGIN Intervenant (cas 2). Mais les services académiques n'ont pas accès à la saisie de l'adresse mail ou à la réinitialisation du mot de passe → vous devez alors contacter le gestionnaire DGRH indiqué sur votre convocation.